

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 16 décembre 2020

Président : M. Hichem Tabka

1° Ordre du jour :

- Appel
- Adoption du procès-verbal de la séance du 03.09.2020
- Assermentation des nouveaux membres
- Communications du président du Conseil Général
- Élection d'un suppléant à l'ASIYE
- Préavis n°22 Budget 2021
- Préavis n°23 Réparations de la STEP
- Réponses aux questions du précédent Conseil Général
 - a) Bilan charge de travail de l'employé communal
 - b) Droit de plaider
- Communications de la Municipalité (mot du syndic ; élections communales ; renaturation de l'Epena ; révisions RPGA ; STEP)
- Nomination d'une Commission d'étude pour la révision du RPGA
- Propositions individuelles et divers
- Jetons de présence

Le président ouvre la séance à 20h30

La séance s'est tenue au refuge de Clar-Chanay. Initialement prévue à la cafétéria du gymnase d'Yverdon-les-Bains, nous n'avons pas pu accéder au local car une mauvaise clé nous a été remise. Les mesures de distanciation ont été respectées au vu du faible nombre de participants.

2° APPEL

Sur un total de 32 membres, 16 sont présents, 9 sont excusés et 7 sont absents. Le quorum (33% des membres) est donc atteint.

3° APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 03.09.2020

Pas de remarque ni de question.

Le Procès-verbal du 20.12.2019 est adopté à l'unanimité.

4° ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Nouvelle assermentation de Monsieur Yannick Sürmely.

5° COMMUNICATIONS

Le Président du Conseil rappelle la prochaine échéance pour les élections d'une municipalité à 5 membres et souligne l'importance de s'engager pour l'avenir de notre village.

6° ÉLECTION D'UN SUPPLÉANT A L'ASIYE

Nomination de Monsieur Ciprian Lupascu, nouveau suppléant à l'ASIYE

7° PRÉAVIS N°22 BUDGET 2021

La Commission de Gestion rend son rapport sur le budget 2021 qui recommande l'adoption du préavis n°22.

Cependant, Madame Mary-Claude Gondoux, membre de la commission, cite que le déficit de CHF 50'000.- est exorbitant, et que les explications concernant ce montant ne lui sont pas claires. Elle avait également proposé de faire des investissements avantageux pour le village afin de diminuer les frais au lieu de les verser au canton. Elle aurait souhaité mentionner cela dans le rapport mais Monsieur Bernard Duthé n'a pas été d'accord avec cette explication. Pourtant il n'est pas chargé d'écrire le rapport du comité de gestion.

Monsieur François Roulier dit qu'aucun investissement n'a été réalisé, malgré le besoin. Monsieur Ferdinand Cornamusaz exprime son doute sur le calcul du déficit. Il en a parlé au municipal, Monsieur Bernard Duthé.

Le préavis n°22 est soumis au vote :

- 2 Approbations ;
- 6 Refus ;
- 6 Abstentions.

Le préavis est refusé. Il faudra donc informer la préfecture et trouver des solutions pour rééquilibrer les comptes.

Monsieur Julien Leuthold dit que faire un déficit plus faible est difficile pour différentes raisons et notamment les parts d'impôts prélevés par le Canton par le mécanisme de la péréquation, l'augmentation des frais d'écolage et le prélèvement pour le social. Une des solutions serait de faire un emprunt.

Les membres du Conseil demandent à la municipalité de revoir le budget et de faire des propositions avec et sans investissements comme la réfection de routes comme le Chemin des Bois.

La proposition est adoptée et la municipalité présentera, à la commission de gestion, d'autres propositions de budget.

Un Conseil Général sera organisé en début d'année 2021 afin de réexaminer le préavis de budget modifié.

8° PRÉAVIS N°23 : RÉPARATIONS DE LA STEP

Lecture du préavis par Madame Mary-Claude Gondoux.

Monsieur François Roulier rappelle que 2 ans en arrière, il y a eu des travaux d'entretien de la STEP, notamment sur le tableau électrique, pour une valeur de CHF 12'000.-. Afin de faire adopter la dépense par le CG, la municipalité avait affirmé que ces travaux permettraient de fiabiliser l'installation. Or 2 ans après nous sommes dans l'obligation de réinvestir CHF 14'000.- pour rénover la STEP qui est hors norme depuis plus de 8 mois.

Il suggère de faire cette fois-ci une étude sur le fonctionnement et l'adéquation capacitaire à long terme de la STEP afin de ne pas avoir de nouvelles surprises dans un futur proche qui de plus nécessiteraient de nouvelles dépenses imprévues.

Monsieur Julien Leuthold confirme, qu'effectivement pendant les derniers 8 mois, l'état de la STEP s'est dégradé et qu'actuellement elle est hors norme. Le canton met un ultimatum pour réaliser les réparations.

La municipalité a nommé l'AFRY pour le suivi de la STEP, le remplacement des aérateurs et le nettoyage des supports, afin de respecter à nouveau les normes environnementales.

Les travaux pourront être exécutés courant février 2021. Toutefois, ils seront avancés en janvier sous réserve des conditions météorologiques (gel problématique pendant le nettoyage des supports biologiques) et de la livraison du matériel.

Le Président souligne le questionnement des membres du conseil concernant la capacité de traitement de la STEP et son adéquation à long terme pour le village.

Il propose que ce point soit adressé par la municipalité et qu'une étude capacitaire avec une évaluation de l'investissement requis en cas d'agrandissement soit présentée à la prochaine séance.

Le Préavis n°23 est soumis au vote :

- 1 approbation ;
- 0 refus ;
- 14 absents.

Le président déclare le préavis adopté par le Conseil Général.

9° RÉPONSES AUX QUESTIONS DU PRÉCÉDENT CONSEIL GENERAL

a. Bilan charge de travail de l'employé communal

Monsieur Julien Leuthold informe que Monsieur Yves Etienne Cornamusaz a transmis ses heures pour le travail effectué, soit 108h pour la déchèterie, 23h pour les encombrants, 12h pour l'entretien du cimetière, 1h pour l'arrêt de bus, 16h pour les routes (fauchage, désherbage) et 15h pour la STEP.

Ainsi, son travail représente en moyenne Env. 17h/mois. 25CHF/heure + 10.6% vacances et jours fériés + 12.81% charges sociales = 31.20CHF/h. + frais pour utilisation machines

selon les normes édictées annuellement par l'AGROSCOPE (centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique).

Concernant le réservoir d'eau, Madame Corine Roulier propose de faire le point au prochain conseil pour savoir quand a été fait le dernier entretien afin de planifier le nouveau.

b. Droit de plaider

La municipalité s'est renseignée auprès du service des juristes des communes vaudoises qui a clarifié les termes du Préavis relatif au **droit de plaider** comme suit :

- Art.91 du code de procédure civile fédéral (CPC) : "La valeur du litige est déterminée par les conclusions de celui-ci. Les intérêts et les frais de la procédure en cours ou d'une éventuelle publication de la décision et, le cas échéant, la valeur résultant des conclusions subsidiaires ne sont pas pris en compte."
- Les frais d'avocat ne sont effectivement pas compris dans la valeur litigieuse. En outre, la notion de « valeur litigieuse » est généralement appliquée dans le cadre de la procédure civile et n'est, dès lors, pas adaptée à la procédure administrative. Ce point n'est pas précisé dans le préavis qui pourrait être revu lors de la prochaine législature.

Dans le cas de la demande de permis de construire du hangar de Monsieur François Roulier, les frais d'avocats sont supérieurs à 10'000 CHF (ce qui est difficilement prévisible), mais la somme en litige est égale à 0.

Monsieur Leuthold indique également que pour l'année 2020, il ne sait pas encore à combien s'élève le totale des dépenses pour cette procédure. Actuellement la municipalité en phase de négociation.

10° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mot du syndic (Lu par Monsieur Leuthold) :

« Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Après de très longues hospitalisations, j'ai la joie de vous annoncer que mon cancer est en rémission. Après de nombreuses tentatives sans succès un traitement de dernier recours m'a été administré, ce traitement consistait à envoyer mes cellules aux Etats-Unis pour les traiter et me les réinjecter à leur retour. Cette façon de faire a été une réussite. Malheureusement maintenant il reste à affronter les effets secondaires encore mal connus. Je fus le premier patient du CHUV à recevoir ce traitement.

Un collègue de médecin me suit de très près, avec des conditions très strictes, c'est pourquoi je ne suis pas autorisé à être parmi vous ce soir, je vous prie de m'en excuser.

Je n'ai pas été présent sur le terrain mais grâce à la technologie j'ai pu participer aux séances de municipalité en vidéo conférence depuis ma chambre d'hôpital.

J'adresse tous mes remerciements à mes collègues qui ont assuré le bon fonctionnement de la commune. Quant au renouvellement de mon mandat, je ferai part de ma décision début janvier.

Chers membres, je vous souhaite une bonne séance et de joyeuses fêtes malgré le contexte.

Michel Cornamusaz »

Élection communale :

Les informations suivantes ont été transmises par la municipalité :

- Il faudra obligatoirement nommer 5 personnes.
- Des flyers sont distribués à tous les ménages. Tous les détails au pilier public. Lien vers les documents sur la page d'accueil du site internet de Villars-Epeney. Attention à bien respecter les instructions.
- Dates importantes :
 - Dépôt des listes est fixé du 11 au lundi 18 janvier 2021 à 12h. Elles doivent être remises à la secrétaire communale. La secrétaire communale et le président du CG et la secrétaire du CG devront déterminer l'ordre des listes à 12h30.
 - élections le 7 mars 2021 : 1er tour à la majorité, 2e tour au maximum de voix, syndic à la majorité.
 - mandat : juillet 2021 – juin 2026

La municipalité actuelle est volontiers à disposition pour toute question ou renseignement. Monsieur Julien Leuthold ne se représentera pas.

Renaturation de l'Epena:

La convention entre la municipalité et les exploitants a été validée par les services du Canton (DGE-Eau, DGAV, DGMR). La convention a été étudiée par les exploitants, MM. Rupp et Roulier (et en contact avec les frères Cornamusaz).

Les points principaux de cette convention sont :

- Les deux chemins agricoles transversaux seraient remis en état (en grave, traversant la rivière. Les AFs paieraient le goudron du chemin SW jusqu'à la forêt) ;
- Un chemin pédestre serait créé le long du ruisseau ;
- Les terrains cédés par les exploitants seraient échangés contre des terrains agricoles communaux ;
- Les agriculteurs bénéficieront des subventions en échange de l'entretien du cours d'eau ;
- Seules les AFs utiles à la renaturation et l'entretien du cours d'eau peuvent être effectuées dans le cadre de ce projet.

Si le projet de revitalisation devait se chiffrer dans une fourchette de 600'000-800'000 CHF, avec le soutien de la DGE-Eau à 95%, la part communale devrait s'élever aux alentours de 30'000-40'000 CHF. De plus, la DGMR financera une partie du collecteur en aval de la route principale.

Après étude de la convention, les exploitants :

- Acceptent d'entretenir les berges mais pas le cours d'eau, qui devrait être fait par une entreprise externe ;
- Craignent que des drains soient touchés lors des travaux, plusieurs ayant été construits mais leur position exacte étant inconnue ;
- Souhaitent qu'il y ait un remaniement parcellaire pour un accès facilité aux parcelles agricoles ;
- Souhaitent des améliorations foncières des chemins privés, utilisés par beaucoup de gens.

Ils ne signeront donc pas la convention.

En conclusion, le projet de renaturation est mis en pause en attendant que des améliorations foncières soient effectuées et que des remaniements parcellaires soient faits.

Pour information, une étude préliminaire AF coûterait quelques dizaines de milliers de CHF, dont 57% à la charge du canton. Si rien n'aboutit, 100% des frais reviendraient à la commune. Le Canton subventionnerait également les travaux AF.

Déchèterie :

- Il est possible d'obtenir un coupon ou une carte (auprès de la secrétaire communale) pour amener soi-même les branchages et déchets de jardin volumineux à la STRID, sans frais ;
- La prochaine collecte des encombrants est prévue pour le 2 janvier : possible de déposer son sapin ;
- Suite à la demande des habitants, le ramassage d'encombrants est espacé à tous les 3 mois.

Révision du RPGA :

Monsieur Julien Leuthold annonce que d'ici 2026 la Commune pourrait avoir une augmentation de population de 33 habitants en considérant les nouvelles constructions en cours plus une densification du village.

Actuellement l'état des lieux et les objectifs généraux sont en cours de validation par le Canton. Ils comprennent, entre autre, l'utilisation du CUS (Coefficient d'Utilisation du Sol) au lieu du COS, la mise en valeur du patrimoine construit ainsi que le patrimoine naturel de la commune.

Plantations d'arbres :

Des arbres fruitiers et non fruitier ont été plantés en haut du chemin du bois et vers la déchèterie.

L'entretien et la plantation sont réalisés par le Triage Forestier.

Monsieur François Roulier intervient en disant que les riverains n'ont pas été prévenus et impliqués dans ce projet. Il y a eu non-respect de la distance à la limite au moment de la plantation ce qui obligera malheureusement de couper ces arbres dans le futur. De plus, pour les agriculteurs ce sera plus compliqué de manœuvrer et leur entretien sera plus couteux et difficile.

11° NOMINATION D'UNE COMMISSION D'ÉTUDE POUR LA RÉVISION DU RPGA

Le Président se prononce sur l'importance de nommer une commission pluridisciplinaire de 3 ou préférablement 5 membres, afin que les intérêts de chacun soient pris en compte. Le processus doit être inclusif.

Il demande aux membres du Conseil de faire des propositions de candidature pour cette commission.

S'en suit la nomination de Messieurs, Arber Miftari, Ruzhdi Miftari, François Roulier, Stefano Cea, Yannick Surmely et Yves Etienne Cornamusaz.

Soumis au vote, la commission est adoptée à l'unanimité avec les membres proposés.

12° PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Madame Mary-Claude Gondoux souligne que la séance du conseil général s'est déroulée dans la bonne humeur.

Monsieur Julien Leuthold la remercie, puis nous informe qu'il y a éventuellement une possibilité de faire un conseil général par courriel pour accélérer le processus d'approbation du budget révisé. Il faudra vérifier avec la Préfecture la légalité de cette démarche. Dans la négative, une séance en présentiel sera organisée début 2021.

13° JETONS DE PRÉSENCE

Distribution des Jetons de présence par Monsieur Ferdinand Cornamusaz

Monsieur le Président Hichem Tabka clôt la séance à 22h15

Le Président

La secrétaire

